



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

- ARRETES DU PRESIDENT -

Semaine 28 – 6 au 12 juillet 2020

SOMMAIRE

ARRETES DU PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- Arrêtés d'attribution d'aides aux entreprises	1
-Arrêtés d'attribution de subventions – <i>Culture</i>	27



Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le 10/07/2020

SLO

ID : 076-200053403-20200710-A2043-AR

**ARRETE RELATIF A L'ATTRIBUTION DES AIDES AUX ENTREPRISES
AU TITRE DU DISPOSITIF « IMPULSION RELANCE NORMANDIE »
DANS LE CADRE DU FONDS CONSTITUE PAR LA CONTRIBUTION DE LA REGION NORMANDIE
ET DES EPCI DU TERRITOIRE NORMAND SIGNATAIRES DE LA CONVENTION
EN REPONSE A LA CRISE SANITAIRE LIEE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Le Président,

VU :

Vu les articles 107 et 108 du Traité instituant l'Union européenne,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu les articles L 4211-1, L 4221-1 et L 4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi adoptée le 22 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 2,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Vu le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation,

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1111-8-2°, L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7,

Vu la délibération N° AP D 16-03-2 de l'Assemblée Plénière du 24 mars 2016 portant sur la création de l'Agence de Développement pour la NORMANDIE,

Vu la délibération n° AP D 19-03-16 du Conseil Régional en date du 18 mars 2019 modifiant la délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente, adoptée par délibération n° AP D 17-11-14 du 20 novembre 2017,

Vu la délibération n° AP D 19-12-06 du Conseil Régional en date du 16 décembre 2019 adoptant le Budget Primitif 2020 du Budget principal, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional consulté,

Vu la délibération n° CP D 20-03-1 de la Commission permanente du 25 mars 2020 relative aux mesures d'urgence et à l'adaptation des dispositifs régionaux à la crise,

Vu la délibération CP D 20-04-2 de la commission permanente du 27 avril 2020 portant création d'un fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie » à destination des personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité économique sur le ressort territorial des EPCI, conjointement avec les EPCI volontaires normands.

Vu la délibération CP D 20-05-7 de la commission permanente du 25 Mai 2020 portant modifications de la convention type et présentant un avenant type du fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie » à destination des personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité économique sur le ressort territorial des EPCI,

II EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1ER – OBJET DE L'ARRETE:

Le présent arrêté a pour objet d'attribuer les subventions pour un montant total de 442 000 € au titre du dispositif « Impulsion Relance Normandie », conformément à l'annexe 1 ci-jointe,

ARTICLE 2 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent arrêté entrera en vigueur à la date de sa notification.

ARTICLE 3 – LITIGES

En cas de litiges, ils seront jugés devant le tribunal compétent

Fait à CAEN, le 10 Juillet 2020

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE



Hervé MORIN

	Raison Sociale	Code Postal	Ville	Statut juridique	Date création entreprise	Nb Salariés déclaré 1er mars 2020	Montant voté - Décision	Référence administrative - Demande
1	142 TATTOO SHOP	14000	CAEN	Société anonyme par actions simplifiées	01/01/2020	00	1 000,00 €	00000563
2	3D PEINTURE	76930	OCTEVILLE SUR MER	Société à responsabilité limitée (SARL)	06/02/2020	00	1 000,00 €	00000300
3	44	14 000	Caen	Société anonyme par actions simplifiées	22/07/2011	02	1 500,00 €	00000916
4	A LA BOULE L'ANGE RIT	50510	HUDIMESNIL	Entrepreneur individuel	13/10/2016	00	1 000,00 €	00000114
5	Aabrymill	27130	les barils	Société à responsabilité limitée (SARL)	23/01/2020	00	1 000,00 €	00000820
6	ABAD MARIE-LAURE	14400	NONANT	Entrepreneur individuel	01/04/2014	00	1 000,00 €	00000795
7	ABADIE PIERRE	50200	SAUSSEY	Entrepreneur individuel	13/07/2017	00	1 000,00 €	00000446
8	ACE INGENIERIE	76700	Gonfreville L'Orcher	Société anonyme par actions simplifiées	12/03/2020	01	1 500,00 €	00000215
9	AFS	76440	FORGES LES EAUX	Société anonyme par actions simplifiées	22/08/2017	02	1 500,00 €	00000836
10	AG PLOMBERIE	61100	LANDISACQ	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/03/2020	00	1 000,00 €	00000606
11	AKTIMMO-DEAUVILLE	14800	deauville	Société à responsabilité limitée (SARL)	14/10/2009	00	1 000,00 €	00000202
12	ALCEA	14310	LANDES SUR AJON	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/08/2011	00	1 000,00 €	00000723
13	ALLAIN VINCENT	50410	Montbray	Artisan-commerçant	26/11/2019	00	1 000,00 €	00000351
14	ALLAIS BRUNO	50340	HELLEVILLE	Entrepreneur individuel	01/09/2015	00	1 000,00 €	00000675
15	AMENAGEMENT DECO MERCIER JARDIN ADM JARDIN	27210	BEUZEVILLE	Artisan	01/10/2015	00	1 000,00 €	00000801
16	ARKANG'ELLE	50290	BREHAL	Société à responsabilité limitée (SARL)	23/01/2020	00	1 000,00 €	00000304
17	ARNOULT JENNIFER	27240	sylvains les moulins	Entrepreneur individuel	01/03/2020	00	1 000,00 €	00000778
18	ARTGLOBO	14600	HONFLEUR	Société anonyme par actions simplifiées	06/01/2020	00	1 000,00 €	00000859
19	Atelier Céramique Florent Rodier	27110	LE TILLEUL LAMBERT	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/10/2019	00	1 000,00 €	00000174
20	ATELIER GALERIE LEFEVRE LELOUTRE	14000	CAEN	Société à responsabilité limitée (SARL)	04/10/2009	01	1 500,00 €	00000841

21	ATLAS TRANSPORT	50110	CHERBOURG EN COTENTIN	Société anonyme par actions simplifiées	21/02/2020	00	1 000,00 €	00000440
22	AU RENDEZ-VOUS QUOTIDIEN SARL	27220	St andré de l'Eure	Société à responsabilité limitée (SARL)	15/01/2004	02	1 500,00 €	00000552
23	AU WOMENS	76100	Rouen	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/01/2020	02	1 500,00 €	00000636
24	AUGER JULIEN	76290	Montivilliers	Entrepreneur individuel	10/02/2020	00	1 000,00 €	00000407
25	AULIN BENOIT	76630	AUQUEMESNIL	Autre personne morale de droit privé	10/02/2016	00	1 000,00 €	00000711
26	AXIUM TOURISME	14111	LOUVIGNY	Société anonyme par actions simplifiées	16/03/2020	00	1 000,00 €	00000144
27	bar tabac du commerce	14140	fervaques	Commerçant	16/03/2018	00	1 000,00 €	00000547
28	BAUDOUIN MANON	76100	ROUEN	Artisan-commerçant	10/02/2020	01	1 500,00 €	00000141
29	BBF	61430	ATHIS VAL DE ROUVRE	Société à responsabilité limitée (SARL)	09/03/2020	01	1 500,00 €	00000861
30	BCN	27210	FORT MOVILLE	Société anonyme par actions simplifiées	26/11/2019	01	1 500,00 €	00000890
31	BEAUMESNIL SEBASTIEN	14120	MONDEVILLE	Entrepreneur individuel	10/03/2020	00	1 000,00 €	00000813
32	belan amelie	14260	les monts d'aunay	Entrepreneur individuel	12/07/2012	00	1 000,00 €	00000258
33	BENZERROUK NOUREDINE EIRL	76120	Grand quevilly	Artisan	01/02/2020	00	1 000,00 €	00000232
34	BERENGER MARIE-LOUP	76600	Le Havre	Entrepreneur individuel	01/01/2019	00	1 000,00 €	00000024
35	BERNARD SEVERINE	14520	SAINTE HONORINE DES PERTES	Entrepreneur individuel	01/01/2016	00	1 000,00 €	00000640
36	BESCOND SEBASTIEN	14100	Lisieux	Artisan-commerçant	01/09/2010	01	1 500,00 €	00000393
37	BEXIGA DOS BARROS MAGALIE	76420	BIHOREL	Profession libérale	03/04/2017	00	1 000,00 €	00000761
38	BINET CAROLINE	14490	Balleroy sur Drôme	Entrepreneur individuel	01/06/2019	00	1 000,00 €	00000536
39	BISTRO DU VAPOTEUR	61130	belleme	Artisan-commerçant	18/03/2019	00	1 000,00 €	00000204
40	BOCABOIS	61220	La Coulonche	Société anonyme par actions simplifiées	06/01/2020	00	1 000,00 €	00000525
41	Bonnet Cyril	76400	Ganzeville	Autre personne morale de droit privé	01/03/2014	00	1 000,00 €	00000553
42	BOUCHE JULIEN	50000	SAINT LO	Artisan	02/01/2013	00	1 000,00 €	00000344
43	boud bois o poele	14500	vire	Artisan-commerçant	17/07/2019	02	1 500,00 €	00000541
44	Boulangerie Pâtisserie	50760	barfleur	Artisan	01/09/2006	00	1 000,00 €	00000774
45	BOULIGNY CATHERINE	76110	BRETTEVILLE DU GRAND CAUX	Artisan	04/04/2009	00	1 000,00 €	00000360

46	bptransports	14112	periers sur le dan	Société à responsabilité limitée (SARL)	28/04/2014	00	1 000,00 €	00000311
47	BRANCOURT CHRISTOPHE	76133	saint martin du bec	Entrepreneur individuel	15/09/2010	01	1 500,00 €	00000036
48	BRAND PAULINE	14210	GRAINVILLE SUR ODON	Entrepreneur individuel	18/03/2019	00	1 000,00 €	00000797
49	Brimatym Services	14000	Caen	Société à responsabilité limitée (SARL)	10/02/2020	02	1 500,00 €	00000079
50	BRINDEL RICHARD	76600	LE HAVRE	Commerçant	15/02/2018	00	1 000,00 €	00000026
51	buquet chauffage	76690	Cailly	Société anonyme par actions simplifiées	02/03/2020	00	1 000,00 €	00000611
52	BUREAU D'ETUDE MAITRISE D'OEUVRE COORDINATION DE TRAVAUX	14700	falaise	Société à responsabilité limitée (SARL)	16/12/2010	02	1 500,00 €	00000330
53	BUZY INFORMATIQUE	27018	EVREUX CEDEX	Société à responsabilité limitée (SARL)	17/01/1989	02	1 500,00 €	00000615
54	cabaret fleuré restaurant	61200	fleuré	Société à responsabilité limitée (SARL)	27/02/2020	01	1 500,00 €	00000318
55	Cabinet Gouesmel	76480	Epinay sur Duclair	Société anonyme par actions simplifiées	17/03/2020	00	1 000,00 €	00000748
56	CABINET MEDICAL DR ALES SEDLAR	14500	VIRE NORMANDIE	Profession libérale	04/11/2019	02	1 500,00 €	00000754
57	camo deco	50100	cherbourg	Société anonyme par actions simplifiées	22/10/2018	00	1 000,00 €	00000385
58	CAP TAUX LG PYC	14440	DOUVRES LA DELIVRANDE	Société à responsabilité limitée (SARL)	02/10/2019	00	1 000,00 €	00000299
59	CAREL Laurent	14450	CRICQUEVILLE EN BESSIN	Entrepreneur individuel	01/02/2013	02	1 500,00 €	00000808
60	CARLES CINDERELLA	76400	Fécamp	Artisan	11/02/2020	00	1 000,00 €	00000548
61	carol	50740	carolles	Société à responsabilité limitée (SARL)	08/11/2019	00	1 000,00 €	00000680
62	CAROLE PERRIN	14000	CAEN	Entrepreneur individuel	29/10/2012	00	1 000,00 €	00000419
63	CAVE CRINON	14000	CAEN	Société anonyme par actions simplifiées	01/02/2018	00	1 000,00 €	00000257
64	CAVE DU PAYS DE BRAY	76220	férieres en bray	Associé Gérant de société	29/03/2016	01	1 500,00 €	00000188
65	CCAC	27140	GISORS	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/08/2017	02	1 500,00 €	00000561
66	CFC EVOLUTION	14000	CAEN	Société à responsabilité limitée (SARL)	02/01/2020	00	1 000,00 €	00000009

67	Charlotte Créations Gourmandes	14740	Bretteville l'orgueilleuse	Société anonyme par actions simplifiées	08/01/2020	00	1 000,00 €	00000401
68	Charlotte Lefeuve	50810	La barre de Semilly	Agent commercial	02/12/2019	00	1 000,00 €	00000374
69	CHEVALIER STEPHANIE	27260	EPAIGNES	Artisan-commerçant	27/09/2012	00	1 000,00 €	00000398
70	CHEVALLIER PATRIMOINE	50300	AVRANCHES	Société anonyme par actions simplifiées	17/02/2020	00	1 000,00 €	00000303
71	CHOQUET MELODY	50130	cherbourg en cotentin	Profession libérale	01/07/2011	00	1 000,00 €	00000230
72	Christèle Baral - CAP BUSINESS	14280	St Germain La Blanche Herbe	Profession libérale	05/07/2010	00	1 000,00 €	00000412
73	CLARINE CONSEILS	14810	GONNEVILLE EN AUGE	Société à responsabilité limitée (SARL)	02/11/2018	00	1 000,00 €	00000217
74	CLEMENT DAVID	76600	LE HAVRE	Entrepreneur individuel	27/10/2008	00	1 000,00 €	00000019
75	Clergeot Isabelle hena	76400	fecamp	Entrepreneur individuel	01/02/2020	00	1 000,00 €	00000647
76	COACH CONSULTING	76620	LE HAVRE	Entrepreneur individuel	05/04/2018	00	1 000,00 €	00000185
77	COMMOCOST	14460	COLOMBELLES	Société anonyme par actions simplifiées	13/05/2014	00	1 000,00 €	00000677
78	Corbon Fanny	76000	Rouen	Agent commercial	09/09/2019	00	1 000,00 €	00000581
79	COUPET ANNIE	76100	ROUEN	Profession libérale	01/10/2019	00	1 000,00 €	00000212
80	COURTOIS JEROME	76400	Fécamp	Entrepreneur individuel	23/05/2018	00	1 000,00 €	00000786
81	Cudorge Stephanie	76570	Pavilly	Profession libérale	01/01/2019	01	1 500,00 €	00000867
82	CUPIF PASCALE	27350	LA HAYE AUBREE	Artisan	07/02/2013	01	1 500,00 €	00000587
83	CYLAOS ICT	50200	COUTANCES	Société à responsabilité limitée (SARL)	12/10/2015	00	1 000,00 €	00000768
84	CYRIL GUERARD PLOMBERIE	61800	SAINT PIERRE D ENTREMONT	Artisan	15/01/2020	00	1 000,00 €	00000085
85	DARQUES TIMOTHEE	50390	Orglandes	Entrepreneur individuel	19/03/2020	00	1 000,00 €	00000421
86	DAVID LEFRANCOIS - DRESSING PLACARDS	271100	CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	Artisan	01/09/2012	01	1 500,00 €	00000721
87	DECORDE ALEXANDRE	76680	SAINT SAENS	Entrepreneur individuel	27/03/2018	00	1 000,00 €	00000248
88	DEL ASSIST	76400	TOURVILLE LES IFS	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/06/2017	01	1 500,00 €	00000803
89	DELOURMEL	50240	Saint-James	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/08/2011	02	1 500,00 €	00000566
90	DES BULLES	14290	ORBEC	Société anonyme par actions simplifiées	27/01/2020	02	1 500,00 €	00000881
91	DESCLOS ROMAIN	14210	MISSY	Profession libérale	27/12/2019	00	1 000,00 €	00000524
92	DESVALLEES DIDIER	50160	TORIGNY LES VILLES	Entrepreneur individuel	01/02/1995	01	1 500,00 €	00000673

93	DG MEDIA PLUS	ÈS"IA	MONTIGNY	Société à responsabilité limitée (SARL)	08/09/2008	00	1 000,00 €	00000376
94	DOG'S SHOP	27000	EVREUX	Société à responsabilité limitée (SARL)	10/05/1982	00	1 000,00 €	00000704
95	DOUTEAU DAVID	76290	fontaine la mallet	Profession libérale	06/06/2011	00	1 000,00 €	00000453
96	DRONE HOLDING	76600	Le havre	Société anonyme par actions simplifiées	20/12/2018	01	1 500,00 €	00000067
97	DU LOCAL DANS MON BOCAL	14400	BAYEUX	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/04/2019	00	1 000,00 €	00000619
98	DUBUC MARYLIN	76210	bolbec	Artisan-commerçant	01/01/2004	00	1 000,00 €	00000445
99	dumont audrey	76710	montville	Profession libérale	03/09/2007	00	1 000,00 €	00000549
100	DUPONT FANNY	14400	BAYEUX	Entrepreneur individuel	17/06/2009	00	1 000,00 €	00000932
101	duval carrelage	61130	le gué de la chaine	Entrepreneur individuel	19/12/2016	00	1 000,00 €	00000362
102	DUVAL DOMINIQUE	27000	Evreux	Artisan	15/11/2004	00	1 000,00 €	00000638
103	EARL ANNOUV EQUID ET ASSOCIES	76110	ANNOUVILLE VILMESNIL	Exploitant agricole	29/08/2018	01	1 500,00 €	00000041
104	earl les ecuries du bessin	14710	trevieres	Société civile	10/12/1991	00	1 000,00 €	00000540
105	EASYSHIPPING	76000	Rouen (Rouen, France)	Société anonyme par actions simplifiées	13/02/2020	02	1 500,00 €	00000944
106	eboo-net	14200	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	Société anonyme par actions simplifiées	10/10/2017	01	1 500,00 €	00000571
107	EDDE CAROLINE	76260	LE MESNIL REAUME	Artisan	01/03/2020	00	1 000,00 €	00000447
108	EIRL DUPARC CEDRIC	76640	CLIPONVILLE	Artisan	17/09/2001	02	1 500,00 €	00000564
109	EIRL Gaelle Chaumont	27150	Longchamps	Entrepreneur individuel	11/06/2016	00	1 000,00 €	00000425
110	EIRL GUILLIER VALENTINE	61200	ARGENTAN	Commerçant	14/01/2020	00	1 000,00 €	00000406
111	EIRL THIERRY BENSACI	14640	VILLERS SUR MER	Agent commercial	17/07/2017	00	1 000,00 €	00000137
112	Emeric Finoux	14550	Blainville Sur Orne	Profession libérale	20/02/2020	00	1 000,00 €	00000684
113	Ent. Grandvoinet Frédéric	27150	HEBECOURT	Artisan	02/01/2005	02	1 500,00 €	00000634
114	ENTREPRISE PHILIPPE LASCOMBES	50390	Golleville	Artisan	10/06/2010	00	1 000,00 €	00000297
115	Ethio-Ethic	14112	Biéville Beuville	Commerçant	19/03/2009	00	1 000,00 €	00000417
116	ETUDE DE MAITRE SOPHIE MONTAUFRAY	50240	SAINT JAMES	Entrepreneur individuel	01/03/2020	00	1 000,00 €	00000716
117	EURL A VOS MARQUES	27130	VERNEUIL SUR AVRE	Société à responsabilité limitée (SARL)	19/10/2009	02	1 500,00 €	00000396
118	EURL GARAGE ESMA	27110	EPEGARD	Société à responsabilité limitée (SARL)	10/02/2020	00	1 000,00 €	00000835

119	EURL GRAVE GUILLAUME	61560	CHAMPEAUX-SUR-SARTHE	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/03/2020	00	1 000,00 €	00000589
120	EURL L2J	27730	Bueil	Société à responsabilité limitée (SARL)	30/01/2019	00	1 000,00 €	00000591
121	EURL MAISON	27860	HEUDICOURT	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/03/2020	00	1 000,00 €	00000907
122	eurl toilettage et élevage d'avelau	50560	GOUVILLE SUR MER	Société à responsabilité limitée (SARL)	18/02/2020	00	1 000,00 €	00000103
123	EURL TRAVERS PATRICK PEINTURE	61300	L'AIGLE	Artisan	26/02/2020	00	1 000,00 €	00000125
124	EURL VIMONT JEAN-JACQUES	61190	TOUROUVRE	Artisan	01/04/2014	01	1 500,00 €	00000555
125	EURL "GERMAIN Delphine"	27370	Saint Pierre des Fleurs	Société à responsabilité limitée (SARL)	24/02/2020	00	1 000,00 €	00000190
126	EVANOV	14880	Colleville Montgomery	Société anonyme par actions simplifiées	28/06/2019	00	1 000,00 €	00000901
127	FEDJ & CO	14000	Caen	Société anonyme par actions simplifiées	18/07/2019	00	1 000,00 €	00000321
128	FEROYARD ANNABELLE	27260	cormeilles	Profession libérale	02/07/2007	00	1 000,00 €	00000652
129	FIQUET CELINE	50500	Carentan les marais	Entrepreneur individuel	15/04/2019	00	1 000,00 €	00000882
130	FLAMENT VINCENT	27150	Etrepagny	Entrepreneur individuel	06/09/2004	00	1 000,00 €	00000487
131	FOUGERES MORGAN	76540	VINNEMERVILLE	Entrepreneur individuel	13/03/2020	00	1 000,00 €	00000143
132	FOYER ELISABETH	14510	HOULGATE	Entrepreneur individuel	15/04/2005	01	1 500,00 €	00000726
133	FRICAUX-LEFEBVRE ANNE	76600	Le Havre	Profession libérale	03/09/2008	01	1 500,00 €	00000354
134	Frod's Votre Opticien	27180	SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	Société anonyme par actions simplifiées	09/04/2013	01	1 500,00 €	00000087
135	Fromagerie HEDOUIN	76260	EU	Société anonyme par actions simplifiées	01/10/1997	01	1 500,00 €	00000794
136	Garage Rabineau	61200	Argentan	Société à responsabilité limitée (SARL)	24/01/2005	01	1 500,00 €	00000789
137	GAYLORD MAINTENANCE CARRIERES ET INDUSTRIES	50220	Ducey-Les Chéris	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/02/2020	00	1 000,00 €	00000532
138	GENIN FLORIAN	76310	sainte adresse	Profession libérale	15/07/2004	00	1 000,00 €	00000236
139	GERARD DOMINIQUE	50000	ST LO	Entrepreneur individuel	20/08/1988	01	1 500,00 €	00000792
140	Giverny Taxi	27950	Villeze sous Bailleul	Société anonyme par actions simplifiées	01/01/2020	00	1 000,00 €	00000605

141	GP TRAINING	14280	saint contest	Société à responsabilité limitée (SARL)	02/07/2018	02	1 500,00 €	00000322
142	GRAFFARD GAETAN	61100	FLERS	Artisan-commerçant	15/03/2020	00	1 000,00 €	00000775
143	GRANDSART GERALD	27500	PONT AUDEMER	Profession libérale	22/10/2002	00	1 000,00 €	00000653
144	GRAPHIE.COM	76000	ROUEN	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/12/2012	01	1 500,00 €	00000490
145	GROULT DIDIER	76000	ROUEN	Artisan	01/09/2000	01	1 500,00 €	00000560
146	GRUCHY STEPHANIE	61150	ECOUCHE LES VALLEES	Entrepreneur individuel	01/01/2020	00	1 000,00 €	00000853
147	GSTalents	14000	Caen	Société à responsabilité limitée (SARL)	18/10/2018	02	1 500,00 €	00000742
148	GUENARD BENJAMIN	50400	Granville	Entrepreneur individuel	05/12/2013	00	1 000,00 €	00000942
149	Guénard David	27520	Grand Bourgtheroulde	Artisan	18/04/2019	00	1 000,00 €	00000782
150	GUENERIE FABRICE	61120	VIMOUTIERS	Entrepreneur individuel	01/10/2007	02	1 500,00 €	00000527
151	GUERIN Anne Mathilde	14800	Deauville	Entrepreneur individuel	01/02/2015	00	1 000,00 €	00000849
152	GUILLAUME JOUVE	61270	Bonnefoi	Entrepreneur individuel	15/01/1996	00	1 000,00 €	00000328
153	H&E	76160	Rouen	Société anonyme par actions simplifiées	08/02/2018	02	1 500,00 €	00000576
154	HALOPEAU JEAN-CHRISTOPHE	27210	Beuzeville	Artisan	03/02/2014	00	1 000,00 €	00000737
155	HALT	76620	LE HAVRE	Société à responsabilité limitée (SARL)	02/11/2016	02	1 500,00 €	00000122
156	HAMEL GUILLEMELLE JEANNE	14400	BAYEUX	Profession libérale	03/09/2012	00	1 000,00 €	00000146
157	HAMELIN GAETAN	61340	Perche en Noce	Entrepreneur individuel	27/01/2020	00	1 000,00 €	00000200
158	HC	76000	ROUEN	Société anonyme par actions simplifiées	01/01/2019	00	1 000,00 €	00000760
159	Hélène Colonna d'Istria	14000	CAEN	Entrepreneur individuel	11/02/2020	00	1 000,00 €	00000106
160	HENARD MAXIME	27240	CHAMBOIS	Entrepreneur individuel	08/04/2013	00	1 000,00 €	00000875
161	Hersé	14000	CAEN	Société à responsabilité limitée (SARL)	10/04/2019	02	1 500,00 €	00000531
162	HP2L	76800	SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Société à responsabilité limitée (SARL)	14/12/2018	00	1 000,00 €	00000463
163	INGENEERING CONSULT	14400	BAYEUX	Société à responsabilité limitée (SARL)	16/11/2001	02	1 500,00 €	00000349
164	IPSAE CONSEIL	50170	BEAUVOIR	Société anonyme par actions simplifiées	15/10/2013	00	1 000,00 €	00000383
165	Jantes Alu Services Caen	14123	IFS	Société à responsabilité limitée (SARL)	27/11/2019	02	1 500,00 €	00000751

166	JEANNE Yves	61600	LA FERTE MACE	Entrepreneur individuel	01/01/2000	01	1 500,00 €	00000681
167	JEFF MICRO SERVICES	76280	criquetot l'esneval	Société anonyme par actions simplifiées	15/05/2012	01	1 500,00 €	00000158
168	JOLI MOME	14130	PONT-L'EVEQUE	Société anonyme par actions simplifiées	06/02/2020	00	1 000,00 €	00000216
169	JOLIVIERE MAXIME	76620	Le Havre	Artisan	01/06/2017	00	1 000,00 €	00000363
170	julia rodriguez gil	76200	Dieppe	Entrepreneur individuel	13/12/2013	00	1 000,00 €	00000738
171	Julien Petit Ostéopathe D.O.	27500	Pont-Audemer	Profession libérale	12/06/2015	00	1 000,00 €	00000416
172	Kamil Buklaho	27140	Gisors	Profession libérale	17/02/2020	00	1 000,00 €	00000755
173	KEARNS JULIA	50800	La Chapelle Cecelin	Entrepreneur individuel	01/01/2017	00	1 000,00 €	00000332
174	Kévin BOURGE	14210	Sainte-Honorine du Fay	Entrepreneur individuel	19/06/2016	01	1 500,00 €	00000925
175	KLICC SERVICES	76540	VALMONT	Société à responsabilité limitée (SARL)	10/05/2018	00	1 000,00 €	00000302
176	KONTE HAMADY	76600	LE HAVRE	Entrepreneur individuel	21/04/2020	00	1 000,00 €	00000823
177	L EPICERIE DE CAMBREMER	14340	CAMBREMER	Société anonyme par actions simplifiées	02/06/2017	02	1 500,00 €	00000010
178	L'OLIVIER	14250	Tilly sur Seullès	Société à responsabilité limitée (SARL)	13/12/2011	00	1 000,00 €	00000918
179	LA BOUTIQUE	14100	LISIEUX	Commerçant	01/12/2013	00	1 000,00 €	00000441
180	La Bulle Temporelle	14400	SAINT VIGOR LE GRAND	Société à responsabilité limitée (SARL)	25/03/2019	00	1 000,00 €	00000276
181	LA CONSIGNE	14000	Caen	Commerçant	01/09/1991	02	1 500,00 €	00000891
182	La Galerie D'Aristide	14450	14450 - GRANDCAMP MAISY	Société anonyme par actions simplifiées	01/03/2020	00	1 000,00 €	00000893
183	LA POMME D'AURE	14400	BAYEUX	Société à responsabilité limitée (SARL)	27/03/2003	01	1 500,00 €	00000617
184	La RecrEatioN	27110	Le Neubourg	Société à responsabilité limitée (SARL)	21/05/2018	02	1 500,00 €	00000780
185	LA SALICORNE ET LE RHINOCEROS	50170	Huisnes sur mer	Société anonyme par actions simplifiées	01/02/2020	00	1 000,00 €	00000811
186	laboratoire NATURAROM	76140	LE PETIT QUEVILLY	Société à responsabilité limitée (SARL)	17/01/2013	00	1 000,00 €	00000384
187	LARUE MARINA	14400	BAYEUX	Entrepreneur individuel	01/06/2020	00	1 000,00 €	00000180
188	laurans veronique	76200	dieppe	Artisan	02/01/2020	00	1 000,00 €	00000583
189	LAURENT BAR DE LA MAIRIE	76240	Bonsecours	Société à responsabilité limitée (SARL)	24/03/2020	00	1 000,00 €	00000700

190	Laurent Chauchis	50300	Saint-Senier-sous-Avranches	Entrepreneur individuel	01/03/2020	00	1 000,00 €	00000601
191	Laurent FRANCOIS	50330	Canteloup	Artisan	03/01/2020	00	1 000,00 €	00000880
192	LAURENT HEBERT	50100	CHERBOURG EN COTENTIN	Entrepreneur individuel	02/10/2019	00	1 000,00 €	00000900
193	LAX	50330	Gonneville	Société à responsabilité limitée (SARL)	05/07/2016	02	1 500,00 €	00000579
194	LBT Carrosserie	76110	GODERVILLE	Société anonyme par actions simplifiées	01/03/2020	01	1 500,00 €	00000558
195	LE 4 ELEMENTS	76230	BOIS GUILLAUME	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/10/2017	01	1 500,00 €	00000178
196	Le Batisseur Ornaïs	61130	IGE	Société à responsabilité limitée (SARL)	12/04/2017	01	1 500,00 €	00000429
197	LE BON ENDROIT	76600	LE HAVRE	Société anonyme par actions simplifiées	01/07/2019	02	1 500,00 €	00000889
198	LE CASSE-GRAINE DE JOAN'Y	14510	houlgate	Société à responsabilité limitée (SARL)	15/01/2020	00	1 000,00 €	00000546
199	LE CHRYSTAL	76600	LE HAVRE	Commerçant	13/05/2011	01	1 500,00 €	00000341
200	le fontenoy	50000	SAINT LO	Entrepreneur individuel	16/02/2005	01	1 500,00 €	00000496
201	LEBRASSEUR - LEGER ETIOPATHES	27210	BEUZEVILLE	Profession libérale	02/07/2012	02	1 500,00 €	00000209
202	LEFEBVRE ALAIN	76290	MONTIVILLIERS	Artisan-commerçant	10/03/1970	01	1 500,00 €	00000505
203	LEFEVRE RICHARD	27930	GRAVIGNY	Profession libérale	01/02/1984	01	1 500,00 €	00000240
204	LEGRAND HERVE	61470	Sap en Auge	Commerçant	19/05/2018	00	1 000,00 €	00000128
205	LEHOUSSEL Françoise	14500	Vire Normandie	Entrepreneur individuel	01/10/2007	00	1 000,00 €	00000381
206	LEJ SNEAKERS	14500	VIRE NORMANDIE	Société à responsabilité limitée (SARL)	03/03/2020	00	1 000,00 €	00000312
207	LEMESLE CLOTILDE	76280	CRIQUETOT L'ESNEVAL	Exploitant agricole	01/08/2014	00	1 000,00 €	00000876
208	LEMON PERK	14400	Bayeux	Société à responsabilité limitée (SARL)	05/02/2020	00	1 000,00 €	00000244
209	LEPOITTEVIN	50100	CHERBOURG EN COTENTIN	Société à responsabilité limitée (SARL)	18/02/2020	01	1 500,00 €	00000594
210	Les Craquottes	76600	Le Havre	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/01/2020	00	1 000,00 €	00000040
211	LES JUMEAUX	14000	Caen	Société à responsabilité limitée (SARL)	28/02/2020	02	1 500,00 €	00000518
212	LES P'TITS LOUPS	14390	CABOURG	Commerçant	01/02/2019	01	1 500,00 €	00000346

213	LES VIVIER DE GRANVILLE	50400	GRANVILLE	Société à responsabilité limitée (SARL)	23/12/2001	01	1 500,00 €	00000773
214	LEVERNEUIL MOISE	50220	CEAUX	Profession libérale	16/08/2016	00	1 000,00 €	00000282
215	Lhermitte Alexandre	14210	Grainville sur Odon	Artisan	27/07/2019	00	1 000,00 €	00000936
216	long john silver croisières	50270	barneville-carteret	Entrepreneur individuel	01/05/1992	00	1 000,00 €	00000100
217	LOQUET RAPHAEL	14220	LE HOM	Entrepreneur individuel	01/11/2018	00	1 000,00 €	00000226
218	louvard stores services	14250	juaye mondaye	Société à responsabilité limitée (SARL)	16/03/2020	00	1 000,00 €	00000014
219	LUCAS CHRISTINE	50800	villedieu les poeles rouffigny	Entrepreneur individuel	01/04/2012	00	1 000,00 €	00000584
220	LUDIK PRESTATIONS	76840	SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/05/2012	01	1 500,00 €	00000643
221	MAARCEL	50100	CHERBOURG	Société à responsabilité limitée (SARL)	22/02/2020	00	1 000,00 €	00000654
222	MAB EXPERIENCE	14112	BIEVILLE BEUVILLE	Société anonyme par actions simplifiées	26/03/2020	00	1 000,00 €	00000790
223	MADAME LUDIVINE DUCROQ	76000	Rouen	Entrepreneur individuel	08/02/2013	00	1 000,00 €	00000046
224	MAERDREAM	14150	Ouistreham	Société à responsabilité limitée (SARL)	13/03/2020	01	1 500,00 €	00000430
225	MAILLE THERESE	27570	TILLIERES SUR AVRE	Entrepreneur individuel	01/08/2008	00	1 000,00 €	00000714
226	MAISON BOUTIGNY	76000	ROUEN	Société anonyme par actions simplifiées	25/04/2019	01	1 500,00 €	00000747
227	MAISON COUTURE	76600	LE HAVRE	Société anonyme par actions simplifiées	31/12/2019	00	1 000,00 €	00000623
228	Manoir du Buquet	14600	Honfleur	Société à responsabilité limitée (SARL)	02/07/2012	00	1 000,00 €	00000806
229	MARTEIL CAROLINE	27930	GRAVIGNY	Profession libérale	23/07/2007	00	1 000,00 €	00000350
230	Mashup Web	76000	Rouen	Société anonyme par actions simplifiées	13/07/2015	01	1 500,00 €	00000873
231	Mathilde KHETTA THOMAS	76000	ROUEN	Profession libérale	02/05/2018	00	1 000,00 €	00000403
232	Mehdi Celik	76370	Dieppe	Entrepreneur individuel	02/03/2020	00	1 000,00 €	00000484
233	Merill Gilbert	76300	Sotteville-lès-rouen	Entrepreneur individuel	29/01/2020	00	1 000,00 €	00000728
234	MICHARDIERE VALERIE	14610	EPRON	Profession libérale	03/07/2006	00	1 000,00 €	00000702
235	MIDDLE SCOOL CAFE	76430	saint romain de colbosc	Société à responsabilité limitée (SARL)	20/02/2020	00	1 000,00 €	00000556
236	MIKULAK ALEKSANDRA	27140	Gisors	Profession libérale	17/02/2020	00	1 000,00 €	00000756

237	MILLOT DOMINIQUE	14000	CAEN	Artisan-commerçant	02/01/1987	00	1 000,00 €	00000263
238	MOLIN BOURDON AUTOMOBILES	14880	Hermanville Sur Mer	Société à responsabilité limitée (SARL)	31/10/2011	02	1 500,00 €	00000828
239	Monolith Brewery	76770	Le Houlme	Société anonyme par actions simplifiées	13/12/2019	01	1 500,00 €	00000449
240	MONSIEUR ET MADAME ETIENNE DUVAL	14210	AMAYE SUR ORNE	Entrepreneur individuel	20/02/2013	00	1 000,00 €	00000294
241	MOREL NICOLAS	27610	romilly sur andelle	Artisan	01/05/2006	00	1 000,00 €	00000310
242	MPS INTERNATIONAL	27440	ECOUIS	Société à responsabilité limitée (SARL)	27/01/1989	00	1 000,00 €	00000862
243	MSB	27610	ROMILLY SUR ANDELLE	Entrepreneur individuel	01/03/2020	00	1 000,00 €	00000340
244	NASSCHAERT WENDIE	61220	BELLOU EN HOULME	Entrepreneur individuel	01/01/2020	00	1 000,00 €	00000361
245	NATURELIE	14330	LE MOLAY-LITTRY	Société anonyme par actions simplifiées	14/03/2018	01	1 500,00 €	00000814
246	NDYFACTORY	76500	Elbeuf	Société à responsabilité limitée (SARL)	02/12/2019	02	1 500,00 €	00000219
247	NESLE CHRISTIAN	14780	lion sur mer	Commerçant	31/12/2014	00	1 000,00 €	00000514
248	Nico Zhan	27000	Evreux	Entrepreneur individuel	01/02/2020	02	1 500,00 €	00000628
249	Nicolas Beaupère	50580	ST LO D OURVILLE	Profession libérale	19/05/1998	01	1 500,00 €	00000268
250	Nicolas Jelansky	76000	Rouen	Entrepreneur individuel	15/01/2020	00	1 000,00 €	00000467
251	Nicolas Lebreton Capifrance	61100	Athis Val de Rouvre	Agent commercial	20/05/2019	00	1 000,00 €	00000468
252	NJ AND CO	14800	DEAUVILLE	Société à responsabilité limitée (SARL)	24/01/2020	00	1 000,00 €	00000269
253	NKR	14100	lisieux	Société à responsabilité limitée (SARL)	06/09/2007	01	1 500,00 €	00000543
254	NORM'ALPES	14570	CLECY	Société à responsabilité limitée (SARL)	16/12/2005	00	1 000,00 €	00000331
255	Normandie Rénov Énergétique	50810	Saint Germain d'Elle	Société anonyme par actions simplifiées	12/03/2020	00	1 000,00 €	00000170
256	NOWKEY	14000	CAEN	Société anonyme par actions simplifiées	22/01/2018	01	1 500,00 €	00000112
257	OBurger Kebab	14600	Honfleur	Société à responsabilité limitée (SARL)	15/04/2020	00	1 000,00 €	00000926
258	ODIENNE CHARLOTTE	14450	GRANDCAMP-MAISY	Entrepreneur individuel	01/07/2019	00	1 000,00 €	00000568
259	OPERATION DEBARRAS	76170	LA FRENAYE	Société à responsabilité limitée (SARL)	14/01/2020	00	1 000,00 €	00000191

260	OURSET PHILIPPE	50120	CHERBOURG EN COTENTIN	Profession libérale	15/02/2006	01	1 500,00 €	00000195
261	PACARY SYLVIANE	14470	COURSEULLES-SUR-MER	Commerçant	01/07/2007	01	1 500,00 €	00000703
262	PAMA	50000	SAINT LO	Société anonyme par actions simplifiées	15/10/2019	02	1 500,00 €	00000598
263	PAPETERIE DE LA BAIE	50300	Avranches	Société à responsabilité limitée (SARL)	17/11/2017	00	1 000,00 €	00000630
264	PARAIN- LE SAUX GAELE	76130	MONT SAINT AIGNAN	Entrepreneur individuel	09/01/2007	00	1 000,00 €	00000718
265	Paul Hontang	14117	Arromanches Les Bains	Entrepreneur individuel	01/01/2018	00	1 000,00 €	00000206
266	PELLERIN EGLANTINE	76440	Forges-les-eaux	Profession libérale	02/03/2020	00	1 000,00 €	00000570
267	PEUILLON JEAN-JACQUES	50300	le val saint père	Artisan-commerçant	01/12/1994	00	1 000,00 €	00000337
268	PHAN FREDERIC	14800	DEAUVILLE	Entrepreneur individuel	25/07/2015	00	1 000,00 €	00000404
269	PMS DECO	14500	VIRE	Société à responsabilité limitée (SARL)	02/12/2015	02	1 500,00 €	00000389
270	PORTAIL SOPHIE	76190	SAINTE MARIE DES CHAMPS	Artisan-commerçant	01/03/2020	01	1 500,00 €	00000642
271	POTIER ARNAUD	61500	SEES	Entrepreneur individuel	13/05/1996	02	1 500,00 €	00000919
272	Qualité Prévention Sécurité	27610	Romilly-sur-Andelle	Société à responsabilité limitée (SARL)	14/01/2020	00	1 000,00 €	00000059
273	RAGOT LUC	76520	GOUY	Artisan	01/01/2007	01	1 500,00 €	00000408
274	RAULIN BRUNO	50200	coutances	Entrepreneur individuel	16/02/2007	00	1 000,00 €	00000298
275	RAYER THOMAS	76000	Rouen	Profession libérale	04/06/2012	00	1 000,00 €	00000431
276	RELAIS D HORBE	61360	BELFORET-EN PERCHE	Société anonyme par actions simplifiées	10/12/2019	00	1 000,00 €	00000388
277	RESEAUPRO	76140	LE PETIT QUEVILLY	Société anonyme par actions simplifiées	21/08/2018	00	1 000,00 €	00000865
278	Résidence Honfleuraise	14600	Honfleur	Société anonyme par actions simplifiées	26/11/2019	00	1 000,00 €	00000883
279	RESPAULT BENJAMIN	50290	Bréhal	Artisan	16/09/2019	00	1 000,00 €	00000423
280	RIOU GUILLAUME	50380	SAINT PAIR SUR MER	Entrepreneur individuel	01/02/2020	00	1 000,00 €	00000111
281	ROBLANFETTE	61430	Menil-Hubert sur Orne	Société à responsabilité limitée (SARL)	15/01/2020	00	1 000,00 €	00000424
282	ROUSSELLE AUDE	76130	Mont-Saint-Aignan	Profession libérale	05/10/2017	00	1 000,00 €	00000750
283	RP Lean Consulting	27370	Le Thuit de l'Oison	Société anonyme par actions simplifiées	02/01/2020	00	1 000,00 €	00000892
284	RST HOTEL	14117	tracy sur mer	Société à responsabilité limitée (SARL)	13/02/2020	00	1 000,00 €	00000683

285	S.T.H. SERVICE TECH HYDRO	61210	PUTANGES LE LAC	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/02/2020	00	1 000,00 €	00000691
286	SALAR	50330	Gonneville	Société à responsabilité limitée (SARL)	20/11/2012	01	1 500,00 €	00000582
287	SALMO	50330	Gonneville	Société à responsabilité limitée (SARL)	13/05/2008	02	1 500,00 €	00000578
288	SARL AD SMART ASSISTANTE	76520	SAINT AUBIN CELLOVILLE	Société à responsabilité limitée (SARL)	21/06/2019	00	1 000,00 €	00000113
289	SARL AHNDI	27110	LE NEUBOURG	Commerçant	28/10/2010	01	1 500,00 €	00000656
290	SARL AU COEUR DE BLANGY	76340	blangy sur bresle	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/07/2019	02	1 500,00 €	00000722
291	SARL BELLET Victorien	50320	La Mouche	Société à responsabilité limitée (SARL)	21/06/2017	00	1 000,00 €	00000491
292	Sarl Brasserie Saint Germain	61100	Flers	Artisan-commerçant	31/05/2002	02	1 500,00 €	00000779
293	SARL CAMATRANS	14000	CAEN	Artisan-commerçant	10/02/1978	02	1 500,00 €	00000444
294	SARL CATEVENTS	76600	LE HAVRE	Société à responsabilité limitée (SARL)	26/12/2005	00	1 000,00 €	00000545
295	SARL CHEMAR	50600	Saint Hilaire du Harcouët	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/09/2012	01	1 500,00 €	00000296
296	SARL CONTRE-POIDS	76000	ROUEN	Commerçant	25/09/2019	00	1 000,00 €	00000530
297	SARL D2SL PARIS	61140	Bagnoles de l'Orne Normandie	Société à responsabilité limitée (SARL)	19/12/2019	02	1 500,00 €	00000805
298	SARL DES PATRETS	61380	MAHERU	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/01/2000	00	1 000,00 €	00000812
299	sarl ecto	14000	Caen	Commerçant	15/02/2014	00	1 000,00 €	00000405
300	SARL FACTORY MAX	50500	TERRE ET MARAIS	Société à responsabilité limitée (SARL)	24/02/2014	01	1 500,00 €	00000443
301	SARL FUT 1 FUT	76640	Terres de Caux	Société à responsabilité limitée (SARL)	11/02/2020	00	1 000,00 €	00000526
302	SARL GALLERY DECORATION	14150	ouistreham	Société à responsabilité limitée (SARL)	22/01/2020	00	1 000,00 €	00000260
303	SARL GOUTEUX STEPHANIE	76620	Le Havre	Société à responsabilité limitée (SARL)	10/01/2013	00	1 000,00 €	00000366
304	SARL LELION PAYSAGES	50470	TOLLEVAST	Société à responsabilité limitée (SARL)	15/02/2018	00	1 000,00 €	00000520
305	SARL Louisa'nim	76540	Angerville la Martel	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/02/2020	00	1 000,00 €	00000432

306	SARL MARINE 2000	14150	ouistreham	Société à responsabilité limitée (SARL)	15/10/2010	02	1 500,00 €	00000686
307	SARL MLPC	27260	St Sylvestre de Cormeilles	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/01/2017	00	1 000,00 €	00000183
308	SARL NEGOCE BOIS COURTAGE EUDE	27210	BEUZEVILLE	Société à responsabilité limitée (SARL)	30/09/2008	01	1 500,00 €	00000717
309	SARL OBJECTIF AGENCEMENT	50400	GRANVILLE	Société à responsabilité limitée (SARL)	06/04/2018	01	1 500,00 €	00000831
310	SARL OBJECTIF TRAVAUX	504000	GRANVILLE	Société à responsabilité limitée (SARL)	29/01/2018	01	1 500,00 €	00000832
311	Sarl odonata	27500	pont audemer	Société à responsabilité limitée (SARL)	28/02/2020	00	1 000,00 €	00000284
312	SARL POINT DE VUE OPTIQUE	76500	ELBEUF	Société à responsabilité limitée (SARL)	13/02/2013	02	1 500,00 €	00000671
313	sarl presta'vert	27670	bosroumois	Société à responsabilité limitée (SARL)	09/03/2020	00	1 000,00 €	00000590
314	SARL QUENAULT	50580	PORTBAIL -SUR-MER	Société à responsabilité limitée (SARL)	29/02/2020	01	1 500,00 €	00000559
315	SARL rdgs	50000	Saint-Lô	Artisan-commerçant	20/05/2019	02	1 500,00 €	00000327
316	SARL RIVEY	50100	CHERBOURG en COTENTIN	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/10/1993	02	1 500,00 €	00000485
317	SARL SAINT PIERRE AUTO	50330	Saint Pierre Eglise	Société à responsabilité limitée (SARL)	11/02/2020	02	1 500,00 €	00000326
318	SARL SAV INFORMATIK	27130	VERNEUIL SUR AVRE	Société à responsabilité limitée (SARL)	25/05/2007	00	1 000,00 €	00000819
319	SARL SPEED LAVAGE	14380	COURSON	Société à responsabilité limitée (SARL)	03/12/2019	00	1 000,00 €	00000334
320	SARL unipersonnelle FIRST	14140	lessard et le chene	Société à responsabilité limitée (SARL)	15/04/2019	00	1 000,00 €	00000662
321	SARL VAL FERMAN	27140	SAINT DENIS LE FERMENT	Société à responsabilité limitée (SARL)	13/08/1987	02	1 500,00 €	00000409
322	SARL VIN 20	50130	CHERBOURG EN COTENTIN	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/03/2020	00	1 000,00 €	00000620
323	SAS BL 76	76220	gournay en bray	Société anonyme par actions simplifiées	07/02/2020	02	1 500,00 €	00000145
324	SAS CARPE DIEM CHERBOURG	50100	CHERBOURG EN COTENTIN	Société anonyme par actions simplifiées	28/06/2019	02	1 500,00 €	00000816
325	SAS Dom'Automobile	61160	nécý	Commerçant	03/03/2020	00	1 000,00 €	00000593

326	SAS DOMAINE DE CAUVICOURT	14190	Cauvicourt	Société anonyme par actions simplifiées	30/10/2018	01	1 500,00 €	00000621
327	SAS DOMAINE DU BU SUR ROUVRES	14190	LE BU SUR ROUVRES	Société anonyme par actions simplifiées	24/10/2019	00	1 000,00 €	00000380
328	SAS DRUMTRUCK	14780	LION SUR MER	Société anonyme par actions simplifiées	16/07/2015	00	1 000,00 €	00000210
329	SAS E'CAUX NATURE	76730	AUPPEGARD	Société anonyme par actions simplifiées	10/12/2019	01	1 500,00 €	00000506
330	SAS FAUSTELMAX	14130	SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	Société anonyme par actions simplifiées	12/02/2020	02	1 500,00 €	00000265
331	SAS HIROZ	14700	FALAISE	Société anonyme par actions simplifiées	01/07/2019	01	1 500,00 €	00000319
332	SAS NIGHT FUSION SONORISATION	50540	Les Biards	Société anonyme par actions simplifiées	01/03/2020	02	1 500,00 €	00000119
333	SASU ADVANCED CAR CONSULTING	14610	thaon	Société anonyme par actions simplifiées	03/09/2019	00	1 000,00 €	00000664
334	SASU CORSICA LEGNU ENERGIA	76240	LE MESNIL ESNARD	Société anonyme par actions simplifiées	17/06/2017	01	1 500,00 €	00000358
335	SASU GLOB	76950	LES GRANDES VENTES	Société anonyme par actions simplifiées	01/09/2017	00	1 000,00 €	00000307
336	SASU Le VIEUX FOUR	61400	Villiers sous Mortagne	Société anonyme par actions simplifiées	14/10/2014	01	1 500,00 €	00000245
337	SASU P2SKE	27160	BRETEUIL	Société anonyme par actions simplifiées	01/10/2019	02	1 500,00 €	00000845
338	Saumerie Granvillaise	50400	GRANVILLE	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/05/2004	02	1 500,00 €	00000802
339	selarl kinesi'eau	27380	charleval	Profession libérale	01/01/2015	01	1 500,00 €	00000537
340	SERIER ANTHONY	61000	Alençon	Commerçant	20/12/2019	00	1 000,00 €	00000149
341	SIAM NORMANDE	61700	Domfront En Poiraise	Société à responsabilité limitée (SARL)	10/02/2020	00	1 000,00 €	00000314
342	SNC BD	76720	val de scie	Commerçant	09/06/2017	00	1 000,00 €	00000879
343	SNC CLJ	50580	PORTBAIL	Société en nom collectif	21/04/2015	02	1 500,00 €	00000663
344	SNC LE PIERREFITTE	61160	ronai	Société en nom collectif	17/01/2011	00	1 000,00 €	00000887
345	SNC LE REL'AY	50430	lessay	Société en nom collectif	01/03/2019	02	1 500,00 €	00000428
346	SNC le royal saline	14670	Troarn saline	Commerçant	01/07/2019	00	1 000,00 €	00000228
347	SOLOBRAY	76220	GOURNAY EN BRAY	Société anonyme par actions simplifiées	01/06/2018	02	1 500,00 €	00000661

348	SOMECOME	76550	HAUTOT SUR MER	Société anonyme par actions simplifiées	09/06/1988	00	1 000,00 €	00000798
349	Sonia CARNEIRO	14200	Hérouville saint clair	Entrepreneur individuel	01/12/2019	00	1 000,00 €	00000896
350	SQUIZZARO FREDERIC	27310	ST OUEN DE THOUBERVILLE	Entrepreneur individuel	03/03/2020	00	1 000,00 €	00000749
351	STIL MARINE	76700	Gainneville	Entrepreneur individuel	03/03/2020	00	1 000,00 €	00000290
352	SYLVAIN GUERAICHE CONSULTANT MARKET	76500	Orival	Société anonyme par actions simplifiées	04/12/2018	01	1 500,00 €	00000333
353	Tandia Harouna	76100	Rouen	Artisan	01/01/2020	00	1 000,00 €	00000347
354	TEMPLE DES LOUPS	76590	Muchedent	Société à responsabilité limitée (SARL)	02/11/2015	01	1 500,00 €	00000186
355	TERNISIEN CINDY	27350	etreville	Autres personnes de droit privé inscrites au registre du commerce et des sociétés	01/03/2020	01	1 500,00 €	00000855
356	THE MOREL COMPANY	27120	PACY SUR EURE	Société à responsabilité limitée (SARL)	19/02/2020	02	1 500,00 €	00000475
357	Thomas Prud'homme Compagnie	76430	EPRETOT	Artisan	15/01/2019	00	1 000,00 €	00000493
358	Thuillier tony	76270	Neufchatel en Bray	Artisan	01/12/2016	00	1 000,00 €	00000117
359	TRANSPORTS EUDES	76600	LE HAVRE	Société à responsabilité limitée (SARL)	05/01/1987	02	1 500,00 €	00000486
360	Tree of Love	14600	Gonneville sur Honfleur	Société anonyme par actions simplifiées	12/02/2020	00	1 000,00 €	00000888
361	TRIDIPICK	14000	CAEN	Société anonyme par actions simplifiées	30/07/2018	02	1 500,00 €	00000544
362	truffe et pattoune boutique	61400	saint langis les mortagnes	Commerçant	06/03/2018	01	1 500,00 €	00000241
363	Up2Perf	76440	FORGES LES EAUX	Société anonyme par actions simplifiées	31/01/2020	00	1 000,00 €	00000844
364	Valérie LOPEZ	14250	Juigny sur Seules	Entrepreneur individuel	08/10/2019	00	1 000,00 €	00000688
365	Valerie MAILLARD	76000	ROUEN	Profession libérale	12/03/2020	00	1 000,00 €	00000770
366	Vallée-Sellier	61290	Longny Les Villages	Société à responsabilité limitée (SARL)	26/12/2019	00	1 000,00 €	00000182
367	van oosterwyck paysages	14360	trouville	Artisan	01/03/2020	00	1 000,00 €	00000256
368	VASNIER Alain	14810	MERVILLE FRANCEVILLE	Entrepreneur individuel	30/01/2020	00	1 000,00 €	00000915
369	VASTEL AMANDINE	50100	Cherbourg en Cotentin	Profession libérale	16/01/2006	00	1 000,00 €	00000807
370	Vauchel guillaume	76700	GAINNEVILLE	Artisan	06/01/2020	00	1 000,00 €	00000920

ANNEXE 1

371	VEGEE TRANSPORT	76270	Neuville Ferrières	Autre personne morale de droit privé	10/02/2017	00	1 000,00 €	00000390
372	VIBERT GERARD	50510	SAINT SAUVEUR LA POMERAYE	Entrepreneur individuel	31/12/1984	00	1 000,00 €	00000874
373	VIEL ALIZEE	14220	Cesny-Bois-Halbout	Artisan	01/03/2020	00	1 000,00 €	00000369
374	VOIX AUX CHAPITRES	50500	CARENTAN LES MARAIS	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/01/2016	00	1 000,00 €	00000788
375	WEST LAVAGE	76420	Bihorel	Société anonyme par actions simplifiées	01/07/1993	00	1 000,00 €	00000458
376	YANN BENOIT-GODET	76300	Sotteville-Lès-Roun	Artisan	01/02/2020	00	1 000,00 €	00000670
TOTAL							442 000,00 €	



Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le 08/07/2020

ID : 076-200053403-20200708-A2040-AR

SLO

**ARRETE RELATIF A L'ATTRIBUTION DES AIDES AUX ENTREPRISES
AU TITRE DU DISPOSITIF « IMPULSION RELANCE NORMANDIE »
DANS LE CADRE DU FONDS CONSTITUE PAR LA CONTRIBUTION DE LA REGION NORMANDIE
ET DES EPCI DU TERRITOIRE NORMAND SIGNATAIRES DE LA CONVENTION
EN REPONSE A LA CRISE SANITAIRE LIEE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Le Président,

VU :

Vu les articles 107 et 108 du Traité instituant l'Union européenne,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu les articles L 4211-1, L 4221-1 et L 4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi adoptée le 22 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 2,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Vu le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation,

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1111-8-2°, L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7,

Vu la délibération N° AP D 16-03-2 de l'Assemblée Plénière du 24 mars 2016 portant sur la création de l'Agence de Développement pour la NORMANDIE,

Vu la délibération n° AP D 19-03-16 du Conseil Régional en date du 18 mars 2019 modifiant la délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente, adoptée par délibération n° AP D 17-11-14 du 20 novembre 2017,

Vu la délibération n° AP D 19-12-06 du Conseil Régional en date du 16 décembre 2019 adoptant le Budget Primitif 2020 du Budget principal, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional consulté,

Vu la délibération n° CP D 20-03-1 de la Commission permanente du 25 mars 2020 relative aux mesures d'urgence et à l'adaptation des dispositifs régionaux à la crise,

Vu la délibération CP D 20-04-2 de la commission permanente du 27 avril 2020 portant création d'un fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie » à destination des personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité économique sur le ressort territorial des EPCI, conjointement avec les EPCI volontaires normands.

Vu la délibération CP D 20-05-7 de la commission permanente du 25 Mai 2020 portant modifications de la convention type et présentant un avenant type du fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie » à destination des personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité économique sur le ressort territorial des EPCI,

II EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1ER – OBJET DE L'ARRETE:

Le présent arrêté a pour objet d'attribuer les subventions pour un montant total de 87 000 € au titre dispositif du « Impulsion Relance Normandie », conformément à l'annexe1 ci-jointe,

ARTICLE 2 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent arrêté entrera en vigueur à la date de sa notification.

ARTICLE 3 – LITIGES

En cas de litiges, ils seront jugés devant le tribunal compétent

Fait à Caen, le 15 juin 2020

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE



Hervé MORIN

	Raison Sociale	Code Postal	Ville	Statut juridique	Date création entreprise	Nb Salariés déclaré 1er mars 2020	Montant voté - Décision	Référence administrative - Demande
1	AEC NORMANDIE PLOMBERIE	76650	Petit-Couronne	Société à responsabilité limitée (SARL)	20/01/2020	00	1 000,00 €	00000034
2	ALCTRA R&D	61130	Dame-Marie	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/12/1981	01	1 500,00 €	00000251
3	AuContre! Consulting	14550	Blainville-sur-Orne	Société anonyme par actions simplifiées	04/10/2017	00	1 000,00 €	00000127
4	batigl76	76500	Elbeuf	Artisan	18/12/2016	00	1 000,00 €	00000029
5	batisse seine	76530	Grand-Couronne	Société à responsabilité limitée (SARL)	02/03/2020	01	1 500,00 €	00000008
6	BE-EN-CAO	14200	Hérouville-Saint-Clair	Société anonyme par actions simplifiées	04/03/2020	00	1 000,00 €	00000011
7	BERSON SEBASTIEN	27180	Le Plessis-Grohan	Entrepreneur individuel	11/03/2020	00	1 000,00 €	00000044
8	BigVista	76250	Déville-lès-Rouen	Société anonyme par actions simplifiées	23/02/2017	00	1 000,00 €	00000052
9	BON ENTENDEUR	27000	Évreux	Société à responsabilité limitée (SARL)	10/12/2019	00	1 000,00 €	00000047
10	BOULES ET BILLES SARL	50400	GRANVILLE	Société à responsabilité limitée (SARL)	14/03/2017	02	1 500,00 €	00000551
11	BRAINFINGER	27200	VERNON	Société anonyme par actions simplifiées	20/02/2020	00	1 000,00 €	00000001
12	Brasserie BAKBUK	76300	Sotteville-lès-Rouen	Société anonyme par actions simplifiées	02/12/2019	02	1 500,00 €	00000092
13	BRYAN WOY	76740	Sotteville-sur-Mer	Profession libérale	01/05/2012	00	1 000,00 €	00000193
14	CABINET WAITE	76160	Roncherolles-sur-le-Vivier	Entrepreneur individuel	01/10/2001	00	1 000,00 €	00000250
15	CARLA	61100	Landisacq	Société anonyme par actions simplifiées	13/02/2020	00	1 000,00 €	00000301
16	Chat'pristi Des Pâtisseries	14000	Caen	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/01/2020	00	1 000,00 €	00000479
17	chez mimi	76600	le havre	Entrepreneur individuel	13/02/2020	01	1 500,00 €	00000473

	Raison Sociale	Code Postal	Ville	Statut juridique	Date création entreprise	Nb Salariés déclaré 1er mars 2020	Montant voté - Décision	Référence administrative - Demande
18	chympy	76710	Montville	Société anonyme par actions simplifiées	03/05/2019	01	1 500,00 €	00000061
19	DEMEURE DAVID	27310	Bourg-Achard	Profession libérale	04/10/2005	00	1 000,00 €	00000062
20	Domaine de Chasse du Marquis Turgot	FR-14480	Lantheuil, Ponts-sur-Seulles	Société anonyme par actions simplifiées	18/07/2016	00	1 000,00 €	00000503
21	Drone-Phoenix	61370	Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	Entrepreneur individuel	01/02/2020	00	1 000,00 €	00000025
22	E.I La Brocante d'alfa	50310	Saint-Floxel	Entrepreneur individuel	10/03/2020	00	1 000,00 €	00000153
23	EIRL ELODIE MERISSE	76730	Bacqueville-en-caux	Entrepreneur individuel	01/02/2020	00	1 000,00 €	00000456
24	EIRL MADELEINE	14123	Fleury-sur-orne	Artisan	03/01/1995	00	1 000,00 €	00000580
25	eurl WB	14360	Trouville-sur-mer	Profession libérale	20/05/2014	02	1 500,00 €	00000159
26	Ferme de l'Aritoire	61110	La Madeleine-Bouvet	Exploitant agricole	01/01/2020	00	1 000,00 €	00000151
27	GERMAIN C	14830	Langrune-sur-mer	Société anonyme par actions simplifiées	12/05/2020	01	1 500,00 €	00000035
28	H3A	14110	Condé-en-Normandie	Société anonyme par actions simplifiées	05/04/2019	00	1 000,00 €	00000481
29	JAUNEAU ANAIS	14210	Val d'Arry	Profession libérale	01/06/2008	00	1 000,00 €	00000077
30	JSDE Plomberie	14670	BURES SUR DIVES	Entrepreneur individuel	25/02/2020	00	1 000,00 €	00000355
31	KIBACHI Mohamed	14550	BLAINVILLE-SUR-ORNE	Entrepreneur individuel	08/04/2019	00	1 000,00 €	00000205
32	LA MIE QUI CHANTE	61370	Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	Artisan	23/04/2018	00	1 000,00 €	00000003
33	LE DE_CLIC !	76000	Rouen	Société anonyme par actions simplifiées	23/08/2019	00	1 000,00 €	00000015
34	Le Goupil Thérèse	50530	Sartilly-Baie-Bocage	Commerçant	01/04/2014	00	1 000,00 €	00000058
35	LE SAINT MARTIN	76190	FREVILLE - SAINT MARTN DE L'IF	Entrepreneur individuel	02/06/2017	02	1 500,00 €	00000472
36	LELEU Guillaume	76420	Bihorel	Profession libérale	04/01/2001	00	1 000,00 €	00000038
37	LES VOILES BLANCHES	76460	Saint-Valery-en-Caux	Société à responsabilité limitée (SARL)	26/01/2015	00	1 000,00 €	00000382

	Raison Sociale	Code Postal	Ville	Statut juridique	Date création entreprise	Nb Salariés déclaré 1er mars 2020	Montant voté - Décision	Référence administrative - Demande
38	LOUASSA PEINTURE ET MACONERIE	14000	CAEN	Artisan	05/03/2020	00	1 000,00 €	00000099
39	Lucile Morisse	76750	Buchy	Profession libérale	01/01/2015	00	1 000,00 €	00000043
40	Marion LEBOURGEOIS MKDE	27250	RUGLES	Profession libérale	01/05/2011	01	1 500,00 €	00000457
41	MATHIAS HIE	50270	SURTAINVILLE	Commerçant	22/06/2016	00	1 000,00 €	00000074
42	MENUISERIE SAGIENNE	61500	Sées	Société à responsabilité limitée (SARL)	18/05/1998	02	1 500,00 €	00000050
43	Merina Jahangir	14000	Caen	Profession libérale	01/03/2020	00	1 000,00 €	00000072
44	MGT BEAUTE	14740	ROSEL	Société à responsabilité limitée (SARL)	24/02/2020	00	1 000,00 €	00000557
45	MH Evénements	14490	Castillon	Entrepreneur individuel	10/04/2019	00	1 000,00 €	00000253
46	MME RIVET MONIQUE	14760	Bretteville-sur-odon	Profession libérale	20/06/1998	00	1 000,00 €	00000020
47	Monsieur Alexis FERET	50450	Ver	Commerçant	01/01/2018	00	1 000,00 €	00000157
48	MONTREUIL JEAN LOUIS	50500	Saint-Péllerin	Artisan	02/03/2020	00	1 000,00 €	00000030
49	Morganti	76160	Bois-l'évêque	Profession libérale	13/07/2001	00	1 000,00 €	00000057
50	OFFICE NOTARIAL METAYER CHARLOTTE	50400	YQUELON	Entrepreneur individuel	01/01/2018	01	1 500,00 €	00000023
51	OFFICE PRO SECRETARIAT	14760	Bretteville-sur-odon	Société à responsabilité limitée (SARL)	16/03/2020	00	1 000,00 €	00000574
52	Optimum Horses	14290	ORBEC	Société civile	01/03/2015	00	1 000,00 €	00000489
53	owl'medias	50000	Saint-Lô	Artisan	24/04/2019	00	1 000,00 €	00000032
54	P'TIT NAVET SAS	76650	Petit-couronne	Société anonyme par actions simplifiées	28/02/2020	00	1 000,00 €	00000007
55	PALFRESNE/CAVELIER CLAUDINE	14220	CESNY LES SOURCES (ANGOVILLE)	Commerçant	01/01/2013	00	1 000,00 €	00000090
56	PARAPENTE MANIA	14570	Clécy	Société coopérative agricole (SCA)	15/02/2020	00	1 000,00 €	00000600
57	RENOUVIN VANESSA	50270	Barneville-Carteret	Profession libérale	17/07/2000	00	1 000,00 €	00000450
58	RL conseils	50760	Sainte-Geneviève	Entrepreneur individuel	09/03/2020	00	1 000,00 €	00000156

	Raison Sociale	Code Postal	Ville	Statut juridique	Date création entreprise	Nb Salariés déclaré 1er mars 2020	Montant voté - Décision	Référence administrative - Demande
59	Romain LE BOLC'H	76680	Saint-Saëns	Profession libérale	04/11/2019	00	1 000,00 €	00000055
60	S.a.r.l AGB.FL	14000	CAEN	Société à responsabilité limitée (SARL)	26/12/2005	02	1 500,00 €	00000480
61	SARL AER PLUS VENTILATION	14330	Tournières	Société à responsabilité limitée (SARL)	01/03/2020	00	1 000,00 €	00000066
62	sarl bacchus et marmitons	14590	MOYAUX	Société à responsabilité limitée (SARL)	16/05/2018	01	1 500,00 €	00000454
63	SARL BRASSEURS BIO NORMANDS	14400	Longues-sur-mer	Société à responsabilité limitée (SARL)	08/01/2019	00	1 000,00 €	00000048
64	SARL Delices d'Amis	14000	Caen	Société à responsabilité limitée (SARL)	22/11/2019	01	1 500,00 €	00000573
65	SAS Alrik RH	76200	Dieppe	Société anonyme par actions simplifiées	28/11/2020	02	1 500,00 €	00000022
66	SAS PRO ACTIF DEVELOPPEMENT	76160	Saint-Jacques-sur- Darnétal	Société anonyme par actions simplifiées	12/11/2019	01	1 500,00 €	00000018
67	SAS TOUZAZIMUT NORMANDIE	76400	Saint-Léonard	Société anonyme par actions simplifiées	15/01/2020	00	1 000,00 €	00000070
68	SAS V.L.F.	50240	Saint-Aubin-de-Terregatte	Société anonyme par actions simplifiées	05/09/2017	01	1 500,00 €	00000500
69	SASU MINI VINTAGE	14610	Colomby-Anguerny	Société anonyme par actions simplifiées	10/01/2018	00	1 000,00 €	00000004
70	SD Plomberie	76110	Saint-Sauveur- d'Émalleville	Entrepreneur individuel	07/01/2020	00	1 000,00 €	00000045
71	SNC DELICES DE CAMPAGNE	50800	Villedieu-les-Poêles- Rouffigny	Société en nom collectif	15/07/2012	00	1 000,00 €	00000462
72	STIL	14111	LOUVIGNY	Société à responsabilité limitée (SARL)	05/02/2020	00	1 000,00 €	00000459
73	TESSIER JULIA	76000	rouen	Entrepreneur individuel	01/08/2019	00	1 000,00 €	00000160
74	To Become Music	27000	Évreux	Société anonyme par actions simplifiées	11/10/2018	00	1 000,00 €	00000033

	Raison Sociale	Code Postal	Ville	Statut juridique	Date création entreprise	Nb Salariés déclaré 1er mars 2020	Montant voté - Décision	Référence administrative - Demande
75	vivier aurore	14220	le hom	Profession libérale	01/05/2015	00	1 000,00 €	00000471
76	VOGUE 40	14130	Saint-Gatien-Des-Bois	Société anonyme par actions simplifiées	30/01/2020	00	1 000,00 €	00000095
77	Wavy fair, durand vanessa	14790	Verson	Entrepreneur individuel	02/03/2020	00	1 000,00 €	00000477
78	WL Consulting	76000	ROUEN	Société à responsabilité limitée (SARL)	10/02/2020	00	1 000,00 €	00000154
TOTAL							87 000,00 €	

Caen, le 07 JUL. 2020

LE PRESIDENT

Arrêté n° A-20-23

Direction de la Culture et du Patrimoine
Service Spectacle Vivant, formation, emploi
Affaire suivie par : Lucas BLAYA

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
VU l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
VU l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
VU l'article 1 IV de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19
VU la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
VU la demande de l'association en date du 04 juin 2020 selon le formulaire prévu par la délibération précitée.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **11 000 euros** à l'Association **MUSIQUE ACTUELLE**, pour répondre aux difficultés rencontrées par la structure, directement imputables à la crise sanitaire liée à la propagation du Covid 19.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.

Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »



Caen, le 07 JUL. 2020

LE PRESIDENT

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service Spectacle Vivant, formation, emploi

Affaire suivie par : Lucas BLAYA

Arrêté n° A-20-24

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
- VU l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
- VU l'article 1 I de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19.
- VU la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
- VU la demande de l'entreprise en date du 31 mai 2020 selon le formulaire prévu par la délibération précitée.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **12 000 euros** à l'Entreprise **MALOHA**, pour répondre aux difficultés rencontrées par la structure, directement imputables à la crise sanitaire liée à la propagation du Covid19.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.



Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »

Caen, le 07 JUL. 2020

LE PRESIDENT

Arrêté n° A-20-25

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service Spectacle Vivant, formation, emploi

Affaire suivie par : Lucas BLAYA

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
VU l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
VU l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
VU l'article 1 IV de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19
VU la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
VU la demande de l'association en date du 25 juin 2020 selon le formulaire prévu par la délibération précitée.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 500 euros à l'association **STUDIO ACCORD PRODUCTION**, pour répondre aux difficultés rencontrées par la structure, directement imputables à la crise sanitaire liée à la propagation du Covid19.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.

Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »

Caen, le 07 JUIL. 2020

LE PRESIDENT

Arrêté n° A-20-26

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service Spectacle Vivant, formation, emploi

Affaire suivie par : Lucas BLAYA

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU** l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
- VU** l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
- VU** l'article 1 IV de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19
- VU** la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
- VU** la demande de l'association en date du 27 mai 2020 selon le formulaire prévu par la délibération précitée.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **4 000 euros** à l'association **LABEL PLANTE ASSOCIATION**, pour répondre aux difficultés rencontrées par la structure, directement imputables à la crise sanitaire liée à la propagation du Covid19.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.

Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »

Caen, le 07 JUL. 2020

LE PRESIDENT

Arrêté n° A-20-27

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service Spectacle Vivant, formation, emploi

Affaire suivie par : Lucas BLAYA

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
VU l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
VU l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
VU l'article 1 I de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19
VU la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
VU la demande de l'entreprise en date du 19 juin 2020 selon le formulaire prévu par la délibération précitée.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **3 000 euros** à l'entreprise **SARL PICKUP**, pour répondre aux difficultés rencontrées par la structure, directement imputables à la crise sanitaire liée à la propagation du Covid19.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.

Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »

Caen, le 07 JUL. 2020

LE PRESIDENT

Arrêté n° A-20-28

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service Spectacle Vivant, formation, emploi
Affaire suivie par : Philippe TORMEN

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
VU l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
VU l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
VU l'article 1 IV de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19
VU la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
VU la demande de l'association en date du 18 juin 2020 selon le formulaire prévu par la délibération précitée.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **3 000 euros** à l'association **L'ACADEMIE DES MUSICIENS DE SAINT JULIEN**, pour répondre aux difficultés rencontrées par la structure, directement imputables à la crise sanitaire liée à la propagation du Covid19.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.

Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »



Caen, le 07 JUL. 2020

LE PRESIDENT

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service Spectacle Vivant, formation, emploi

Affaire suivie par : Philippe TORMEN

Arrêté n° A-20-29.

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
- VU l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
- VU l'article 1 IV de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19
- VU la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
- VU la demande de l'association en date du 05 juin 2020 selon le formulaire prévu par la délibération précitée.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros à l'association **ACADEMIE BACH**, pour répondre aux difficultés rencontrées par la structure, directement imputables à la crise sanitaire liée à la propagation du Covid19.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.

Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »



Caen, le 07 JUL. 2020

Arrêté n° : A-20-30

LE PRESIDENT

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service : Spectacle Vivant, Formation, Emploi

Affaire suivie par : Jefferson DESMOULAINS

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

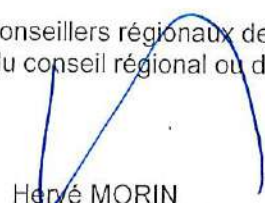
- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
- VU l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
- VU l'article 1 I de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19
- VU la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
- VU la demande de l'association en date du 19/06/2020 selon le formulaire prévu par la délibération précitée

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **25 000 euros** à l'entreprise **SAS COMPLETEMENT A L'OUEST**, pour répondre aux difficultés rencontrées par la structure, directement imputables à la crise sanitaire liée à la propagation du Covid19.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.



Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »



RÉGION
NORMANDIE

Caen, le

07 JUL. 2020

LE PRESIDENT

Arrêté n° : A-20-31

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service : Spectacle Vivant, Formation, Emploi

Affaire suivie par : Agnès DECOUR

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
- VU l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
- VU l'article 1 I de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19
- VU la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
- VU la demande de l'association en date du 20/06/2020 selon le formulaire prévu par la délibération précitée

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **5 000 euros** à l'entreprise **BEHIND THE CURTAIN**, pour répondre aux difficultés rencontrées par la structure, directement imputables à la crise sanitaire liée à la propagation du Covid19.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.

Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »



Caen, le 07 JUL. 2020

Arrêté n° : A-20-32

LE PRESIDENT

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service : Spectacle Vivant, Formation, Emploi

Affaire suivie par : Jefferson DESMOULAINS

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
- VU l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
- VU l'article 1 I de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19
- VU la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
- VU la demande de l'association en date du 04/06/2020 selon le formulaire prévu par la délibération précitée

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **25 000 euros** à l'entreprise **LES GRANDS THEATRES**, pour répondre aux difficultés rencontrées par la structure, directement imputables à la crise sanitaire liée à la propagation du Covid19.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.

Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »

LE PRESIDENT

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service : Spectacle Vivant, Formation, Emploi

Affaire suivie par : Jefferson DESMOULAINS

Caen, le 07 JUL. 2020

Arrêté n° : A-20-33

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
- VU l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
- VU l'article 1 IV de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19
- VU la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
- VU la demande de l'association en date du 08/06/2020 selon le formulaire prévu par la délibération précitée

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 euros à LA COMPAGNIE DU PHOENIX, pour répondre aux difficultés rencontrées par la structure, directement imputables à la crise sanitaire liée à la propagation du Covid19.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.

Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »



RÉGION
NORMANDIE

LE PRESIDENT

Caen, le 07 JUL. 2020

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le 08/07/2020
ID : 076-200053403-20200707-A2034-AI

Direction de la Culture et du Patrimoine
Service : Spectacle Vivant, Formation, Emploi
Affaire suivie par : Jefferson DESMOULAINS

Arrêté n° : A-20-34

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
- VU l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
- VU l'article 1 IV de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19
- VU la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
- VU la demande de l'association en date du 09/06/2020 selon le formulaire prévu par la délibération précitée

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **15 000 euros** à l'association **LA CITE THEATRE**, pour répondre aux difficultés rencontrées par la structure, directement imputables à la crise sanitaire liée à la propagation du Covid19.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.

Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours contentieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne recommence à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande de décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »



RÉGION
NORMANDIE

LE PRESIDENT

Caen, le 07 JUL. 2020

Arrêté n° : A-20-35

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service : Spectacle Vivant, Formation, Emploi

Affaire suivie par : Agnès DECOUR

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU** l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
- VU** l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
- VU** l'article 1 IV de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19
- VU** la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
- VU** la demande de l'association en date du 04/07/2020 selon le formulaire prévu par la délibération précitée

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **30 000 euros** à **L'ASSOCIATION PAR TOUS LES TEMPS**, pour la mise en œuvre du « projet 55 ».

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.

Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »



Caen, le 08 JUL. 2020

LE PRESIDENT

Arrêté n° : A-20-36

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service : Spectacle Vivant, Formation, Emploi

Affaire suivie par : Jefferson DESMOULAINS

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU** l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
- VU** l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
- VU** l'article 1 IV de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19
- VU** la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
- VU** la demande de l'association en date du 06/07/2020 selon le formulaire prévu par la délibération précitée

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **70 000 euros** à l'association **EXPANSION ARTISTIQUE ET LOISIRS CULTURELS DE NORMANDIE**, pour la mise en œuvre du projet de « préentrée artistique et culturelle du secteur jeune public ».

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.

Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »



Caen, le

07 JUL. 2020

Arrêté n° : A-20-37

LE PRESIDENT

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service : Spectacle Vivant, Formation, Emploi

Affaire suivie par : Jefferson DESMOULAINS

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU** l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
- VU** l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
- VU** l'article 1 I de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19
- VU** la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
- VU** la demande de l'association en date du 06/07/2020 selon le formulaire prévu par la délibération précitée

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **70 000 euros** au **CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL – COMEDIE DE CAEN**, pour la mise en œuvre du projet « Le 24 rue de Bretagne ».

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.

Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »

Caen, le 07 JUL. 2020

LE PRESIDENT

Arrêté n° A-20-38

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service Droits et Industries Culturelles
Affaire suivie par Svetlana SVETLOVA

LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
VU l'élection du Président du Conseil Régional de NORMANDIE le 4 janvier 2016
VU l'article 107 2. b) du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
VU l'article 1 IV de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19
VU la délibération n° D 20-04-10 de la Commission Permanente du 27 avril 2020 sur le fonds d'urgence culture n°1
VU la demande de l'association en date du 3 juillet 2020 selon les modalités prévues par la délibération précitée

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € à l'association RN13 BIS pour financer son projet de soutien à la création normande des arts visuels directement touchée par la crise sanitaire liée à la crise de la Covid 19.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région, affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil Régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux de cette décision dès son entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.

Hervé MORIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréfuge citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le recours devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également m'être adressé durant le délai de recours contentieux. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse. Pour mémoire, en application de l'article R421-2 modifié du Code de Justice Administrative, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »